



choix de l'exercice du droit d'un actionnaire minoritaire

Par **paul sas**, le **06/05/2017** à **18:19**

Bonjour,

Je suis minoritaire(10%)d'une SAS qui détient le fdc d'une association dont l'activité devait être transféré au fur et à mesure à la SAS. Mal géré l'association,a garder la facturation pour son BFR qu'aurait due émettre la SAS qui devient de facto une coquille vide pour ses investisseurs. Les majoritaires sont les mêmes dirigeants de la SAS et de l'Association donc pas de perte de valeur ou de salaire pour eux mais moi j'ai investi dans une coquille qui ne rapportera jamais de dividende et qui risque d'être liquidé car ne sert plus les intérêts des majoritaires. Une prop de rachat de part m'a été faite de 70% de mon nominal, j'estime cela insuffisant et souhaite connaitre quel exercice de mes droits seraient de nature à les inciter à me racheter mes parts pour 100% ou à les contraindre par voie de justice à une meilleure gouvernance:nomination d'un administrateur provisoire? expertise de gestion au TC pour abus de pouvoir ou présomptions d'irrégularité?abus de majorité? demande de dissolution pour analyse de l'intragroupe? merci